



# QUÉBEC

# CHAQUE MINUTE COMPTE

Bulletin d'information du réseau des premiers répondants de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Printemps 1999

## PORTER SECOURS : les obligations et les devoirs

Par Guy GAUTHIER  
*Anthropologue et secouriste*



Photo: Jean Lauzon

Simulation d'une intervention d'urgence des premiers répondants.

Une dame enceinte se fait agresser, en plein jour, à un arrêt d'autobus devant plus d'une dizaine de témoins. Personne n'a bougé, même pas le chauffeur. Un autocar transportant 30 passagers fait une embardée sur l'autoroute. Aucun automobiliste ne s'est arrêté pour porter secours aux passagers.

Au Québec, les gens hésitent à porter secours. Parce qu'ils ne savent pas quoi faire? Parce qu'ils ont peur de poursuites éventuelles, voire même de se faire condamner? Parce qu'ils pensent pouvoir être blessés? Pourtant, il existe des obligations légales de porter secours; des lois protègent le secouriste et offrent même des indemnités. L'éducation reste donc à faire.

### **La loi c'est la loi**

Les obligations légales de porter secours se retrouvent dans quatre livres de loi: dans la Charte des droits et libertés de la personne, chap. : 1, art. 2, dans le Code de la sécurité

routière du Québec: art. 168 dans le Code criminel: art. 216, 217 et 219 et enfin, dans le Code civil du Québec: art. 147 1.

C'est la vérité de bon sens que la loi ne peut pas punir un acte qu'elle prescrit. Une personne qui a agi de bonne foi, dans les limites de l'article 2, ne peut être poursuivie ou Condamnée en justice pour les actes ainsi accomplis, du moins si elle n'a pas commis de faute grossière.

Au contraire, l'article 219 du Code criminel prévoit

une condamnation pour négligence criminelle si une personne refuse de porter secours.

### **Le droit à la vie**

La personne qui porte secours est donc protégée par les lois. Sans compter que dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, art. 1, il est stipulé: "Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne." Cet article vient affirmer la primauté du droit à la vie. Advenant une situation d'ambiguïté, les tribunaux interpréteraient celle-ci en faveur du respect de la vie.

Sachez qu'aucune personne qui a porté secours au Québec n'a été Condamnée. Pour obtenir une condamnation, il faudrait prouver que la personne secourue a réellement subi un dommage qui, selon la tradition, devrait être plus grand que le risque qu'elle courait initialement. Il faudrait ensuite prouver la présence d'une faute de votre part, vous le bon samaritain, et

établir un lien de causalité entre elle et le dommage. La personne qui vous poursuivrait devrait démontrer que vous aviez vraiment l'intention délibérée d'aggraver ses blessures.

Par exemple, en pratiquant la réanimation cardio-respiratoire (RCR) sur une personne, vous lui cassez les côtes flottantes, ou encore, en sauvant de la noyade un joueur de hockey professionnel, vous lui cassez une jambe. Dans ni l'un ni l'autre de ces cas, vous ne serez condamné puisque le risque de mortalité pour cette personne était plus grand avant votre intervention. De plus, vous n'avez pas commis de fautes intentionnelles.

Sachez aussi que la personne qui porte secours peut être indemnisée par la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q. Cc 20). Cette loi couvre toute personne blessée ou dont les biens sont endommagés alors qu'elle porte secours; plus, si le sauveteur meurt en accomplissant son acte de bravoure ou des suites de celui-ci, les personnes à sa charge peuvent également être indemnisées (son salaire sera payé à 90% par exemple).

### **Quelques principes de base**

Les devoirs de la personne qui porte secours sont de sauver la vie, d'empêcher l'aggravation des blessures pour ainsi favoriser l'aggravation. Même sans cours de premiers soins, on peut faire quelque chose: appliquer une pression pour stopper une hémorragie, reconforter la victime, appeler la police... Il y a des principes de base à ne pas oublier: ne jamais déplacer la victime sauf s'il y a un risque pour les vies, ne jamais retirer un corps étranger, ne jamais enlever les vêtements d'une personne brûlée... Cela dit, il ne faut pas avoir peur de porter secours, car on **peut sauver une vie**. C'est une question de bon sens civique,

# COMMENT SE PRÉPARER INDIVIDUELLEMENT à faire face à une catastrophe

Sauve Garde Canada

! Ces informations ont été extraites d'une brochure s'intitulant *Inondations - Conseils pratiques, que faire avant et après.*



Dans la vie de tous les jours, on ne prend pas toujours le temps de penser aux catastrophes. Pourtant, une tornade, une inondation, une tempête de verglas, un déversement de produits toxiques sont des événements qui peuvent survenir à tout moment, même chez vous.

Si vous n'êtes pas préparé, un sinistre risque de perturber votre vie. En revanche, quelques précautions et quelques gestes de prévention peuvent vous aider à mettre les chances de votre côté.

Aucune collectivité ou municipalité ne possède toutes les ressources nécessaires pour intervenir efficacement auprès de tous les sinistrés. Il est dans l'intérêt de chaque individu et chaque famille de se préparer aux situations d'urgence.

## Sachez prévoir et planifier

! Préparez-vous dès maintenant

! Soyez conscient des dangers qui vous entourent

Plusieurs gestes peuvent être posés afin de se préparer adéquatement à une situation d'urgence. Entre autre, la préparation d'une trousse de survie pour la famille devrait être planifiée afin de subvenir aux besoins essentiels pendant au moins trois jours. Cette trousse devrait contenir minimalement les items suivants :

- Lampe de poche et piles (en cas de panne)
- Poste de radio et piles (pour écouter les nouvelles)
- Piles de rechange (pour la radio et la lampe de poche)
- Trousse de premiers soins
- Bougies et allumettes (ou briquet)
- Jeu de clés pour la voiture et argent de poche
- Documents importants (copie des pièces d'identité, documents personnels, copie des assurances, etc.)
- Aliments en conserve et eau embouteillée (Calculer pour trois jours, 1 litre d'eau par personne par jour pour la consommation)

- Réchaud de type pour les fondues
- Vêtements et chaussures (un rechange par personne)
- Couvertures ou sacs de couchage
- Papier hygiénique et articles personnels de toilette
- Médicaments
- Sac à dos (pour garder et transporter la trousse de survie)
- Sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention)
- Jeu de cartes, jeux de société

## Le printemps est là et avec lui la période des inondations...

Voici quelques informations pouvant aider à vous préparer pour ce type de situation !

### Avant une inondation :

- S'il y a un risque imminent d'inondation, coupez complètement l'alimentation en électricité de la maison.
- Protégez les appareils de chauffage à l'électricité, au gaz naturel ou au propane pour réduire au minimum les dommages qu'ils pourraient subir.
- Assurez-vous d'avoir votre trousse de survie (voir plus haut).
- Montez les meubles, appareils électriques et autres effets personnels aux étages supérieurs.
- Placez en lieu sûr les substances toxiques comme les pesticides et les insecticides, pour prévenir la pollution.
- Enlevez les cuvettes des toilettes et bouchez le tuyau d'écoulement des toilettes ainsi que le drain de plancher du sous-sol au moyen d'un bouchon de bois.

### Pendant une inondation :

- Quittez votre maison si les responsables locaux des opérations d'urgence vous en avisent de le faire.
- Apportez votre trousse de survie avec vous.

- Empruntez le parcours indiqué par les responsables.
- Prenez des dispositions pour les animaux domestiques.
- Évitez de conduire sur une route inondée, vous risqueriez d'être emporté par le courant.

#### Après l'inondation :

- Faites preuve de prudence avant de rentrer dans votre demeure. Prenez garde aux chocs électriques.
- Évitez que les rallonges électriques n'entrent en contact avec l'eau.
- Dans les zones inondées, coupez immédiatement le courant au panneau de distribution électrique, si ce n'est déjà fait. Si le plancher est mouillé, montez sur une planche de manière à être au sec et coupez le courant en vous servant d'un bâton sec.
- Assurez-vous de la sécurité structurale de la maison. Soyez attentifs à tout gauchissement des murs ou des planchers. Attention aux trous dans le plancher, à la vitre cassée et aux autres débris dangereux.
- Faites attention car les eaux de crue peuvent être grandement contaminées par les eaux usées et d'autres matières polluantes et représenter un risque sérieux pour la santé.
- Si vous soupçonnez que l'eau destinée à la consommation a été contaminée en raison de son goût, de sa couleur ou de son odeur, purifiez-la en la faisant bouillir pendant 10 minutes ou en y ajoutant des comprimés pour purifier l'eau. Vous

pouvez aussi chlorer l'eau en y versant une goutte d'eau de javel non-parfumée pour chaque litre d'eau, ou trois gouttes par litre d'eau trouble, et laisser reposer pendant 30 minutes avant de la consommer.

#### Le programme Sauve Garde

Sauve Garde est un programme national d'information publique pour la sensibilisation à la préparation individuelle et familiale aux catastrophes. Nous publions des brochures d'information dont Prévoir l'imprévisible *inondations Pan-nes de courant en hiver Tremblement de terre, Violentes tempêtes, Conduite en hiver et En forêt.*

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez consulter notre site web au [www.sauvegarde.ca](http://www.sauvegarde.ca) (en français) ou [www.safeguard.ca](http://www.safeguard.ca) (en anglais), et nous rejoindre à l'adresse de courrier électronique suivante : [sgarde@cam.org](mailto:sgarde@cam.org).

Vous pouvez aussi nous contacter au secrétariat de Sauve Garde au 1-800-830-3 118

455 rue Saint-Antoine ouest, suite 308  
Montréal (Québec) H2Z 1 J1  
Téléphone : (5 14) 868- 1562  
Télécopieur : (514) 868-0330

## DERNIÈRE HEURE : LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SE PRONONCE SUR LES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE AU QUÉBEC.

Extraits du "Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1997-98" du Vérificateur Général du Québec. Tirés du chapitre 3 : Services préhospitaliers d'urgence au Québec.

<<Le degré d'avancement de l'implantation des services de premiers répondants est décevant. Au Québec, 78 services de ce genre desservent 88 des 1575 municipalités du Québec, principalement en Gaspésie, en Montérégie, en Estrie, en Mauricie-Bois-Francs et à proximité de Montréal.>>

<<Au Québec, on ne peut compter sur l'intervention d'un technicien ambulancier en moins de huit minutes que dans 35,6 à 59,3 % des cas, selon les données disponibles.>>

<<Au Québec, très peu de personnes sont en mesure d'agir en attendant l'arrivée des secours spécialisés. L'information recueillie auprès des organismes reconnus en la matière (Fondation des maladies du cœur, Croix-Rouge et Ambulance Saint-Jean) révèle qu'à peine 2,4 % de la population âgée de 15 ans et plus a suivi une formation en RCR au cours de la dernière année.>>

<Selon les experts en ce domaine, l'objectif serait de former une personne sur 7; au Québec, la réalité est navrante car à peine une personne sur 40 est en mesure d'intervenir adéquatement.>

Rapport complet disponible sur Internet : <http://www.vgq.gouv.qc.ca/rappann/rapp98>

# UN PROJET PILOTE QUI A FAIT DU CHEMIN

Par René TOURIGNY

Organisateur communautaire, CLSC Vallée de la Batiscan

À l'automne 1993, les autorités de la MRC de Mékinac présentaient aux audiences publiques de la R.R.S.S.S. de la Mauricie Centre-du-Québec un mémoire concernant les services pré-hospitaliers d'urgence.

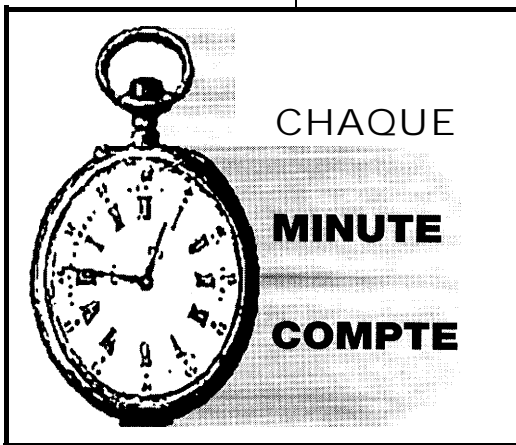
Celui-ci fut préparé avec les différents acteurs du milieu : les municipalités, les services ambulanciers, les départements des incendies et CLSC Vallée de la Batiscan. Ce mémoire faisait état entre autres de certaines lacunes concernant les services pré-hospitaliers reliés bien entendu à des facteurs comme l'éloignement des municipalités versus les centres hospitaliers, la très grande superficie à couvrir par les services ambulanciers, la diversité et le succès de nos attractions touristiques.

Parmi les recommandations émises, se retrouvait, entre autres, la mise sur pied d'un réseau de premiers répondants. Quelques mois plus tard, la Régie régionale désignait notre territoire afin d'expérimenter un projet pilote sur la création d'un réseau de premiers répondants. À ce moment, un véritable partenariat fut mis en place afin



Un groupe de premiers répondants issus des services d'incendie ou du milieu civil en compagnie d'un technicien ambulancier (3333 inc.) à gauche et du formateur Steve Delisle accroupi à droite.

de concrétiser le projet. C'est ainsi que des représentants issus de la Régie régionale, du CLSC, de la MRC, des Services ambulanciers et des municipalités formèrent le dit comité. Ce dernier exécuta les premières étapes du mandat qui consistaient à informer, conscientiser, recruter, préparer la formation et aussi aplanir les difficultés que l'on retrouve normalement à l'intérieur d'un projet pilote.



Quelques mois plus tard, trente-six (36) premiers répondants issus des onze (11) municipalités de la MRC et desservant une population comprise sur un territoire de 5600 km<sup>2</sup> reçurent la formation pendant que les différentes instances signaient les multiples protocoles d'ententes. Enfin la première alerte fut sonnée...et pas n'importe quoi mais bien un code 99 (arrêt cardiaque), avec une seule première répondante... Félicitations Francine !

Suite à l'expérimentation du projet pilote, la Régie régionale en collaboration avec les membres du comité, publie un guide d'implantation qui permet d'exporter le projet vers les autres municipalités du grand territoire 04- 17.

Depuis la première alerte, notre réseau répond annuellement à près de cent vingt (120) appels; les différents intervenants ont établi une véritable complicité, les autorités municipales sont ravies du succès de ce projet et la population ne ménage pas ses éloges envers les premiers répondants.

En terminant, il faut souligner le travail des pionniers soit monsieur Jean Baril (Régie régionale), Claude Beaulieu (MRC de Mékinac), Steve Délisle (Ambulance 3333 inc.) et René Tourigny (CLSC Vallée de la Batiscan). Merci également aux autorités municipales, aux départements des incendies, aux services ambulanciers pour leur étroite collaboration.

"TOUTE PERSONNE DONT LA VIE EST EN PÉRIL

A DROIT AU SECOURS."

## Le réseau des premiers répondants en développement

Par Doris DAIGLE

Agente de planification, programmation et recherche préhospitalier d'urgence

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est heureuse de vous annoncer que le développement du réseau de premiers répondants a repris son envol. La nouvelle campagne de sensibilisation auprès des municipalités et de la population semble porter fruits. En effet, plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt et certaines d'entre elles verront la formation pour leur équipe débutée très prochainement.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires quant à la mise sur pied d'un réseau de premiers répondants,

vous n'avez qu'à communiquer au numéro (819) 396-3632 et l'équipe du préhospitalier d'urgence de la Régie régionale se fera un plaisir de répondre à vos interrogations. Nous pouvons également vous faire parvenir un guide d'implantation conçu pour les municipalités qui désirent développer un tel réseau.

Les équipes de premiers répondants des municipalités de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec dûment accréditées ont également la possibilité de suivre une formation subséquente de 15 heures les habilitant à utiliser un défibrillateur semi-automatique (DSA)

lors d'un arrêt cardiaque. Ce programme est offert par la Régie régionale sous la responsabilité du conseiller médical du préhospitalier d'urgence et a déjà fait ses preuves dans les municipalités où le DSA est disponible.

Nous sommes fiers des équipes qui nous supportent déjà et sommes impatients que d'autres se joignent à nous. **Rappelons-nous que** "toute personne dont la vie est en péril a droit au secours..." Alors aidez-nous à sauver des vies parmi les concitoyens de notre territoire et rappelez-vous que cette vie pourrait être la vôtre ou celle de l'un de vos proches.

## UN VIDÉO SUR LES " PREMIERS RÉPONDANTS " BIENTÔT DISPONIBLE

Réalisé par le Cégep de Drummondville

L'objectif de ce vidéo est de faire mieux connaître les différents rôles pouvant être joués par les "premiers répondants". Ce document est donc un instrument de promotion dont le principal objectif est de favoriser l'implantation du réseau des "premiers répondants" dans les municipalités; il est aussi un outil d'information et sera éventuellement utilisé pour la formation des "premiers répondants".

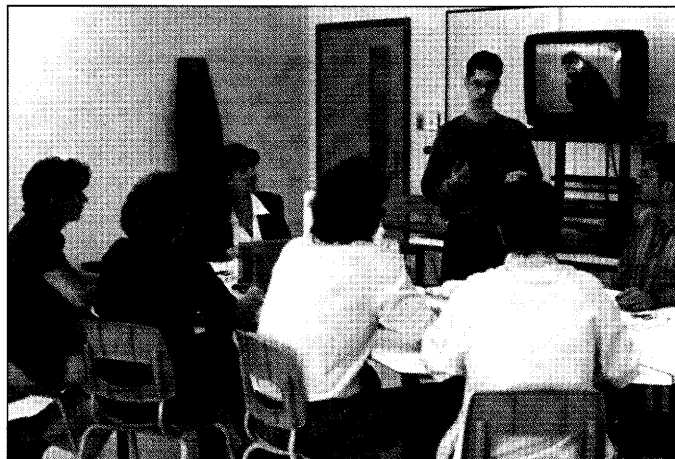


Photo: Jean Laurzon

La présentation des sujets sera faite à l'aide de mises en situation, de témoignages, d'entrevues et d'insertions d'images captées lors d'interventions d'urgence.

**Vous êtes intéressé à acquérir une copie de ce vidéo, contactez-nous:**

**Michel Cloutier,**  
Cégep de Drummondville  
(819) 478-4671 poste 345  
1-877-511-5055 (sans frais)

### Le vidéo traite des sujets suivants

- Le rôle joué par les "premiers répondants" dans les municipalités;
- Les différents lieux d'intervention et les principales interventions dans une communauté;

- L'interaction avec les autres intervenants des municipalités et du réseau de la santé lors des situations d'urgence;
- L'importance de développer le réseau des "premiers répondants".

Des écussons à l'effigie du sigle des Premiers Répondants sont disponibles sur demande.



**Volume 1, No 2**

Bulletin publié conjointement par le Cégep de Drummondville et la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

**Doris DAIGLE,**

agente de planification, programmation et recherche, Groupe Santé physique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

**Marc BOIVIN,**

adjoint au directeur des études, responsable du secteur formation continue et services aux entreprises, Cégep de Drummondville.

**Michel CLOUTIER,**

conseiller pédagogique, Cégep de Drummondville.

**Pierre BOUCHER,**

spécialiste en moyens et techniques d'enseignement, Cégep de Drummondville.

**Louise LESAGE,**

conseillère pédagogique, Cégep de Drummondville.

**Jean LAUZON et Maher JAHJAH**

**Jean LAUZON**

**LITHO•VIC**

**Tirage:** 2250 copies

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

# UN RÉSEAU DE PREMIERS RÉPONDANTS EN SIX ÉTAPES

Par Louise LESAGE  
Cégep de Drummondville

<b>1. Connaître le réseau des premiers répondants (PR)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier les différents acteurs</li> <li>• délimiter le système pré-hospitalier d'urgence</li> <li>• définir le rôle du premier répondant</li> </ul>	Promoteur/municipalité RRSSS
<b>2. Évaluer la pertinence du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier les forces et faiblesse du territoire en termes d'interventions d'urgence: services ambulanciers, voies d'accès, éloignement, étendue du territoire, vieillissement de la population..</li> </ul>	Services ambulanciers Services incendie Ressources médicales (CLSC, hôpital, médecins..) RRSSS Promoteur/municipalité
<b>3. Évaluer la faisabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser, informer et sonder les citoyens et les élus</li> <li>• obtenir les autorisations de procéder</li> <li>• mesurer l'impact budgétaire</li> </ul>	Promoteur/municipalité Citoyens Conseil municipal RRSSS
<b>4. Implanter le réseau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nommer un responsable</li> <li>• recruter des premiers répondants</li> <li>• former les premiers répondants</li> <li>• assurer le financement</li> <li>• adopter résolutions et règlements</li> <li>• signer les protocoles</li> </ul>	Conseil municipal Promoteur/municipalité Cégep de Drummondville RRSSS
<b>5. Démarrer les activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• informer la population de l'accessibilité du service</li> <li>• acquérir les équipements et protections nécessaires</li> <li>• appliquer les protocoles de mise en alerte et d'interventions</li> <li>• maintenir les acquis (compétences)</li> </ul>	Promoteur/municipalité Services ambulanciers Équipe des PR RRSSS Cégep de Drummondville
<b>6. Évaluer les activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• compléter les rapports</li> <li>• faire le bilan des interventions</li> <li>• mesurer la satisfaction</li> <li>• apporter les correctifs Souhaités</li> </ul>	Promoteur/municipalité Services ambulanciers Équipe des PR RRSSS Cégep de Drummondville

Pour toute information, contactez l'équipe du préhospitalier de la Régie régionale au (819) 396-3632



RÉGIE RÉGIONALE  
DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX

DE LA MAURICIE ET  
DU CENTRE-DU-QUÉBEC



Cégep  
de Drummondville

CHOISIR LA COMPÉTENCE

